CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E23130** **VALABLE JUSQU'AU** **02/04/2027**

ÉDITÉ LE 19/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Raison sociale : ENTREPRISE CONTRUCTION BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 29/03/2013

Sigle : E.C.B.

Capital : 96 000

2 ALLEE LOUIS ARMAND
18000 BOURGES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURGES 1974B00024

Siret : 788 192 896 00041

Téléphone : 02 48 50 37 27 **Fax :**

Portable :

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :
TEISSERENC CYRILLE PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 0001501

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000005455997204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000005455997204

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

E-mail : ecb.batiment@hotmail.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 985 410 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	14	03/04/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

19/02/2026 09:39

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.